

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

**SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 084-218400570-20250407-DEL\_25\_03\_05-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal ..... 11
- En exercice ..... 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 7

## OBJET DE LA DELIBERATION n° 25-03-05

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 02.04.2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

**Etaient présents** : Mmes et Mrs Lucien AUBERT, Maurice JEAN, Séverine GUILLOT, Olivier LAUBRON, Laëtitia NICOLAS, Lionel NICOLAS, Muriel PONTET.

**Absents** : M Thibaud RICHARD, excusé.  
Mrs Alessandro POZZO, Laurent QUEYTAN.

**Mme Muriel PONTET** a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;

**Vu** l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2025 ;

Monsieur le Maire propose de fixer les taux des taxes locales, identiques à ceux de 2024, pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,93 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 43,04 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8,30 %.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

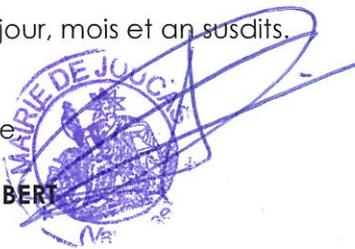
- TFB : **25,93 %**
- TFNB : **43,04 %**
- THRS : **8,30 %**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

**Lucien AUBERT**



La secrétaire de séance,

**Muriel PONTET**